

Assurances et indemnisation

NOUVELLE
FORMATION



2,5 jour - 19 h

Présentiel

Paris

26-28 juin 2024



Préfectures maritimes (AEM), collectivités et EPCI, administrations (SIDPC, DDTM, DML, DREAL, DDFIP ou leurs équivalents outre-mer)



Inter-entreprises
Apprenants :
Mini 15 – Maxi 30

Intervenants :
Cedre, DAJ du ministère des armées, MTECT/DEB, Préfectures maritimes, FIPOL, P&I Club, ITOPF, compagnies d'assurance



Forfait pédagogique incluant pauses et déjeuners
1 200 € HT



Vous êtes en situation de handicap ?
Pour un accueil dans les meilleures conditions, merci de contacter :
formation@cedre.fr

Objectifs

- Améliorer les connaissances des agents de l'État relatives au cadre réglementaire, juridique, assurantiel et d'indemnisation régissant la prise en charge des opérations et des dommages subis en cas de pollutions accidentelles en mer et sur le littoral pour :
 - Maîtriser le cadre réglementaire de l'indemnisation
 - Identifier les bons interlocuteurs
 - Connaître les procédures à suivre
 - Intégrer les contraintes et nécessités d'actions liées aux questions d'ordre juridico-financier

Contenu

- Cadre juridique :
 - Conventions internationales
 - Rôles des P&Is, du FIPOL et de l'ITOPF
- Les demandes d'indemnisation :
 - Présentation, évaluation et procédure de règlement
 - Responsabilités et indemnisation
- Dispositif national :
 - Financement POLMAR de crise
 - Recouvrement de la créance de l'État
 - Organisation des indemnisations ORSEC/POLMAR
- Cas concrets et études de cas

Pédagogie

- Cours théoriques en salle
- Échanges apprenants/formateurs
- Retours d'expérience
- Ressources disponibles sur la plateforme de formation à distance du Cedre

100 %

Théorie

Évaluation des acquis



Questions orales

À l'issue de la formation, remise à chaque participant d'une attestation

Pré-requis : prendre connaissance des textes composant le dispositif réglementaire : ORSEC maritime de façade ou POLMAR-Terre zonal ou départemental

Inscription : télécharger le formulaire via le QR code, compléter et envoyer à formation@cedre.fr

